

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES
LOCALES

Séance du Conseil Communautaire du 09 décembre 2021 à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
FONDS DE
CONCOURS

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Attribution d'un
Fonds de Concours
à la Commune de
CASTELNAUDARY

Présents : Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nicole MARTIN,
Patrick MAUGARD, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC,
Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Pierre BARBAUD,
Robert BATIGNE, Eliane BOURGEOIS MOYER, Karole CAFFIER,
Nicole CATHALA-LEGEVAQUES, Gilbert COSTE, Claire DARCHY,
Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Audrey GAIANI,
Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD,
Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Gérard MONDRAGON,
Pierre MONOD, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX,
Jacqueline RATABOUIL, Eric ROSALIE, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON,
Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL,
Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
02 décembre 2021

Formant la majorité des membres en exercice.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, Huber NAUDINAT par Jérôme
WILTZIUS, Raymond VELAND par Eric ROSALIE.

PAR PUBLICATION
LE

Procuration(s) : Brigitte BATIGNE à Philippe GREFFIER, Guy BONDOUY à
Eliane BOURGEOIS MOYER, Evelyne GUILHEM à Denis BOUILLEUX,
Bruno PERLES à Elisabeth ESCAFRE, Martine PUEBLA à Danielle FABRE.

PAR DELEGATION
LE

Excusé(s): Sabine CHABERT, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON,
Marie-Paule CAU, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR,
Dominique DUBLOIS, Benoit MERLIN, Charles PAULY, Nicolas RAUZY,
Thierry ROSSICH, Régine SURRE.

Signature

Absent(s): Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Francois DEMANGEOT,
Frédéric JEANJEAN, Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN,
Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, René MERIC, Bruno POMART,
Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Omar AIT MOUH.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 011-200035855-20211209-2021_224-DE



2021-224

VU la délibération n°20210141 en date du 7 juillet 2021 portant adoption du règlement relatif à l'attribution du fonds de concours communautaires,

VU l'article L. 5214-16 V du Code des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président indique que, dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois perçoit des redevances pour des antennes de téléphonie qui étaient auparavant encaissées par la commune de CASTELNAUDARY sur son budget et ne rentrait pas sur son budget annexe eau.

Le montant du loyer antenne 2021 est de 25 032.40 € TTC pour CASTELNAUDARY mandaté sur le compte 20141411 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois,

VU la délibération du conseil municipal de CASTELNAUDARY sollicitant un fonds de concours à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois pour l'aménagement d'un vestiaire à la Giraille amorti sur 5 ans.

Monsieur le Président propose, en compensation de la redevance perçue, de verser un fond de concours de 25 032.40 € TTC à la commune de CASTELNAUDARY.

Monsieur le Président propose de régulariser cette situation en permettant d'encaisser cette redevance sur le budget général de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois et en attribuant à la commune de CASTELNAUDARY un fond de concours équivalent.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

FIXE le montant de ce fonds de concours à 25 032.40 € TTC pour la commune de CASTELNAUDARY pour l'aménagement d'un vestiaire à la Giraille.

DIT que les crédits de paiement seront inscrits au budget principal M 14 au compte 2041411 et au compte 657341.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 09 décembre 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER